
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-neuvième séance – Mardi 17 janvier 2017, à 17 h

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guy Dossan, M^{me} Amanda Gavilanes, MM. Daniel-Dany Pastore et Vincent Subilia.*

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone, maire, M. Rémy Pagani, vice-président, M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 22 décembre 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 janvier et mercredi 18 janvier 2017, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vous informe qu'en raison des températures extrêmes, nous avons enclenché le plan grand froid qui permet à toute personne qui serait dans la rue de rejoindre un abri, puisque nous avons étendu notre capacité d'accueil. Sachez que les lieux d'accueil comme le Club social rive gauche seront ouverts toute la journée. J'invite la population à appeler le 144 si elle a connaissance d'une personne qui serait sans abri. En parallèle nous effectuons en partenariat avec le Service d'incendie et de secours des rondes nocturnes sur les deux rives, de 21 h à 1 h, pour inciter les personnes qui restent encore à l'extérieur à rejoindre une de nos structures. Il y en a actuellement plus d'une vingtaine.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous annonce que M. Guillaume Barazzone sera absent demain, aux séances de 17 h et de 20 h 30. Il souhaite que le contre-projet à l'initiative IN-5 soit traité ce soir. M^{me} Sandrine Salerno sera quant à elle absente ce soir à 20 h 30.

Je vous rappelle qu'il sera pris acte des décisions de l'Association des communes genevoises (ACG) inscrites à notre ordre du jour, à moins qu'une résolution urgente ne soit déposée durant les quinze premières minutes de la séance pour exercer un droit d'opposition sur l'une d'entre elles.

Je vous informe de la démission de M. Ghoudoussi Baldé du Conseil d'administration de Naxoo et je prie M. Pascal Spuhler de bien vouloir nous lire la lettre que nous avons reçue, adressée à M. Jacques Moret, directeur général de l'Administration municipale.

Lecture de la lettre:

Genève, le 8 décembre 2016

Concerne: remplacement de M. Ghoudoussi Baldé au sein du Conseil d'administration de Naxoo SA

Monsieur le directeur général,

Nous vous informons que M. Ghoudoussi Baldé a démissionné de ses fonctions d'administrateur de notre société lors de la séance de notre Conseil d'administration du 6 décembre 2016.

Afin de permettre l'élection d'un nouveau membre lors d'une assemblée générale extraordinaire dont la date reste à définir, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir le nom du candidat que le Conseil municipal propose pour son remplacement.

En vous remerciant par avance de la suite que vous voudrez bien donner à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, nos salutations distinguées.

Didier Fischer
Président

Le président. Ce point est inscrit à l'ordre du jour, mais il sera traité durant les séances du mois de février.

Nous avons reçu la lettre de démission de notre collègue Virgine Studemann, avec effet à l'issue de cette séance. Je prie M^{me} Sumi de bien vouloir nous en donner lecture.

Lecture de la lettre:

Genève, le 9 janvier 2017

Monsieur le président, Monsieur Burri (prononcer «Bouri»),
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Je vous présente ma démission du Conseil municipal. Entrée dans cet hémicycle en 2011, j'ai découvert un monde en soi auquel j'ai été initiée par notre collègue Silvia Machado à laquelle je souhaite rendre hommage.

Ma première découverte a été un monde de clichés. Je me souviendrai toute ma vie du premier dîner à la commission de la culture où un élu du Mouvement citoyens genevois s'étonnait de me voir si bien me tenir à table. Visiblement, être de gauche, c'était manger des cardons avec ses doigts et porter des chaussures de lutins, rouges ou vertes.

Ma deuxième surprise a été un monde dans lequel le temps s'est arrêté. Le premier discours que j'ai entendu d'un élu du Parti libéral-radical était digne de la jeunesse giscardienne et des élu-e-s de droite associaient les socialistes aux affres du bolchévisme et de la Révolution d'octobre. Cela m'a rappelé la une du *Figaro*, quand François Mitterrand a été élu en 1981, avec la photo des chars russes sur la place de la Concorde.

Au fil du temps, j'ai compris que le Conseil municipal était un peu comme le mariage – pour toutes et tous –, c'est pour le meilleur et pour le pire.

Le meilleur, c'est sans doute les commissions spécialisées: le travail de fond ainsi que les auditions qui permettent de prendre conscience de l'engagement de celles et ceux qui font, au quotidien, notre ville, avec d'une part le travail formidable de l'administration municipale. J'en profite pour remercier les fonctionnaires des différents services qui nous donnent les éléments nécessaires à nos décisions, ainsi que le Service du Conseil municipal, les procès-verbalistes et les mémorialistes. Et d'autre part, le travail professionnel et bénévole des associations qui fournissent autant de prestations de qualité.

Le meilleur, c'est de rencontrer des élu-e-s. Le Conseil municipal c'est fréquenter des personnes que l'on n'aurait jamais croisées dans sa vie: une marathonnienne, la Castafiore, un fan de Tintin, la chanteuse d'Abba, des fans de Johnny, un gars de Moutier, un Viking, la sœur d'Arlette Laguiller...

Le meilleur, c'est de rencontrer des élu-e-s formidables, des personnes engagées et courageuses. J'admire les personnes qui ont accepté de siéger en alliant tout à la fois: une vie professionnelle, une vie familiale avec des enfants encore jeunes et une vie politique. Être élu-e est une chance, mais est aussi un luxe, celui d'avoir du temps et d'être soutenu-e et supporté-e par ses proches. Je dois aujourd'hui redonner la priorité à ma vie professionnelle et familiale.

Le meilleur, c'est de vivre dans sa ville et de reconnaître le résultat de nos décisions, de se dire que cette place piétonne existe parce que nous l'avons défendue, d'apprendre que sa voisine va retourner sereinement au travail parce que sa fille a une place en crèche, de regarder tomber la neige en se disant que les abris sont ouverts, de sortir d'un formidable spectacle, d'entendre bourdonner des abeilles urbaines, de voir des enfants traverser sur un passage piéton en sortant de l'école après dix ans de lutte...

Le meilleur du Conseil municipal c'est aussi des prises de position en plénière qui nous rappellent nos fondamentaux. Je pense au discours récent de Marie Barbey-Chappuis dans le débat sur les réfugiés. Quand il n'y a plus ni de droite ni de gauche, mais juste notre humanité.

Le meilleur c'est quand nous défendons notre vision de la société, quand nous donnons envie en proposant, parce que nous sommes convaincu-e-s que nous pouvons à la fois changer le monde et améliorer le quotidien. Le meilleur c'est quand nous avons *in fine* le souci de trouver des solutions pour répondre aux besoins et aux attentes des habitant-e-s. C'est parfois le mariage de la carpe et du lapin.

Le Conseil municipal pour le meilleur et pour le pire.

Le pire c'est de voir certain-e-s élu-e-s débarquer en commission sans avoir lu les documents, raconter leur problème de crotte de chien ou d'amortisseur de voiture, ou pire, invectiver des personnes auditionnées. Nous n'avons pas toutes et tous le même sens des responsabilités à l'égard du mandat qui nous est confié, mais n'y a-t-il pas un minimum à fournir? Certain-e-s rétorquent que nous ne sommes pas des professionnel-le-s. Certes. Mais il y a beaucoup de bénévoles qui travaillent beaucoup plus et pour beaucoup moins. Faut-il rappeler qu'un-e élu-e c'est 110 francs de l'heure en commission spécialisée? Faut-il rappeler que le Conseil municipal coûte chaque année près de 5 millions de francs?

Le pire c'est d'être confronté-e à la rétention d'information, à la mauvaise foi ou à l'ultimatum.

Le pire du Conseil municipal, c'est de constater l'affaiblissement de la démocratie locale. Quand le Conseil municipal ne peut que prendre acte des décisions de l'ACG ou de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton, quand le Conseil municipal découvre parfois les choix des exécutifs dans la presse sans autre discussion ni même information.

Le pire ce sont les postures politiciennes, notamment durant les mois précédant une élection, quand il est plus facile d'aller dans le sens du vent ou d'adopter les postures attendues par son camp que d'aller au combat pour expliquer et argumenter des positions difficiles sur des enjeux complexes.

Que chaque parti défende ses choix politiques et sa vision de la société, que les élu-e-s tentent de convaincre, parfois avec force, c'est notre rôle. Mais au bout du compte, quand il s'agit de décider pour notre Ville, pour notre quotidien, nous devrions apprendre à déposer les armes et trouver concrètement des solutions.

Il y a une spécificité suisse qui fait son admiration dans le monde entier, c'est son système politique et le principe de collégialité, c'est la culture du consensus. Si des habitant-e-s font des listes panachées avec des gens de droite et de gauche,

si l'élection aboutit à un exécutif à majorité de l'Alternative, avec une majorité dite de droite (je ne peux pas m'empêcher de mentionner que l'alliance allant du Parti démocrate-chrétien au Mouvement citoyens genevois n'était pas à l'affiche électorale), nous devrions en prendre acte. Répondre aux attentes des habitant-e-s c'est accepter de travailler ensemble. Notre rôle n'est pas de bloquer le système en attendant qu'un de nos partis ait le pouvoir absolu.

Le pire au Conseil municipal c'est la violence verbale qui s'installe: les invectives et les attaques à la personne.

Le pire du pire c'est quand les propos dépassent toutes les limites: racisme, antisémitisme, islamophobie, homophobie, sexisme, etc.

Vous l'aurez compris, siéger au Conseil municipal fut une expérience formidable et inoubliable avec un bilan mitigé et quelques craintes pour l'avenir. Alors en ce début d'année 2017, fondamentalement idéaliste et au risque de paraître mièvre, je ferai des vœux. Le vœu que notre démocratie représentative se porte mieux, le Conseil municipal doit y contribuer. Le vœu d'un Conseil municipal plus représentatif de la population avec plus de femmes et une plus grande diversité socioculturelle. Le vœu d'un Conseil municipal travaillant et participant aux décisions, respectueux des femmes, des hommes et de nos institutions. Le vœu d'un Conseil municipal qui retrouve l'envie d'œuvrer pour notre Ville, pour l'intérêt général, celui des habitant-e-s. Un Conseil municipal qui retrouve le sens du bien commun.

Avec mes sincères salutations.

*Virginie Studemann-Wathier
(prononcer «Stoudemane-Vatier»)*

(Applaudissements.)

Le président. Il est pris acte de cette démission. La prestation de serment de son remplaçant aura lieu ce soir à 20 h 30.

Je donne la parole à M. Carasso. Ah non, il s'agit de M^{me} Albane Schlechten.

M^{me} Albane Schlechten (S). Merci, Monsieur le président. Le Parti socialiste aime bien brouiller les genres... Chères et chers collègues, au nom du groupe socialiste, nous ne manquerons pas de tirer la liste des qualités humaines et politiques de notre amie et collègue. Toutefois, nous commencerons par rendre hommage à sa grande culture musicale. Ce que vous ignorez peut-être, c'est que

chacun et chacune d'entre vous ici est associé à un titre, un titre pop, un titre rock ou un titre de variété parfois. Si un morceau rock devait dessiner les traits de l'engagement de Virginie – cela n'a pas été simple –, ce serait *Heroes* de David Bowie, surtout pour l'intention et l'énergie que ce titre mythique nous évoque.

M. Grégoire Carasso (S). Virginie est une passionnée, parfois têtue. Des questions pertinentes, un sens aigu de la politique avec, sans doute, autant d'inné que d'acquis. Une acharnée de travail qui nous pousse à creuser, à repousser les limites des questionnements des dossiers et à dépasser nos propres limites. Allez savoir, certains camarades, peut-être un peu plus fragiles, l'ont même surnommée Vladimir... Mais Virginie c'est aussi un sens de l'humour acéré, un rire franc, mélangé à doses égales à une grande sensibilité. Un cocktail de subtilité, tel un spritz. Virginie c'est du contenu, de la légèreté et du pétillant. On en reprendrait bien encore un ou deux verres, en été comme en hiver.

M^{me} Albane Schlechten (S). Chère Virginie, nous prenons ce soir congé de toi avec tristesse et humilité. Nous te remercions du fond du cœur, et des tripes aussi, pour ce que tu as apporté à notre groupe, à notre Conseil et à notre commune. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

Le président. Merci à M. Grégoire Carasso et à M^{me} Albane Schlechten pour cet hommage à Virginie Studemann-Wathier. Je donne à présent la parole à M. Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. Chère Virginie, au nom du groupe libéral-radical, peut-être descendant de la jeunesse giscardienne, ou en tout cas en partie, on souhaite évidemment saluer ta force de travail, ton engagement et tes questions extrêmement pertinentes. On a tous souvenir de tes questions très pertinentes, notamment en commission de l'aménagement et de l'environnement, même vis-à-vis des magistrats issus des rangs de l'Alternative, ce qui n'a jamais été pour nous déplaire. Au-delà de ça, on souligne finalement le plaisir du débat. Bien que tu aies regretté, à raison ou à tort, la virulence des débats, je pense qu'elle fait partie intrinsèque du débat et qu'elle nous amène parfois au compromis. On n'y arrive pas naturellement au départ, mais c'est peut-être par des chemins plus ou moins compliqués que l'on y arrive. Tu as toujours su faire partie de ceux avec qui le débat était nourri, dur et rugueux, mais à la fin il était constructif.

Nous regrettons la perte d'un adversaire, car nous aimons le débat. Pour terminer sur les clichés dont tu nous as affublés, je crois que ce qui correspond le plus à cette force de travail, à cette dévotion envers ton parti et à ton engagement de conseillère municipale est probablement le stakhanovisme. (*Rires.*) Je suis navré de tomber encore dans des clichés de l'ex-URSS, mais quand même, ce n'est pas forcément mauvais. En tout cas dans ma bouche ça peut aussi vouloir dire que l'on salue la qualité du travail d'un conseiller municipal qui s'est donné corps et âme pour son mandat, et nous t'en remercions. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Chère Virginie, chère socialiste, chère amie, le groupe des Verts se joint à ce qui est dit. Pour certains d'entre nous, au départ, sans te connaître, on se disait: «Ouh là, là... Qui c'est, cette Virginie?! Attention, on s'accroche, et elle a la langue bien pendue...» Certains d'entre nous se disaient que si on affrontait Virginie on pourrait en avoir un peu peur. Mais quand on te connaît, quand on comprend ta ténacité, quand on comprend ta force de travail, quand on entend tes arguments et quand on entend tes questions, on reconnaît forcément que tu es vraiment très au point, que tu as un coup d'avance très souvent, que tu poses les bonnes questions et que tu nous remets aussi, les uns et les autres, en question. Toutes ces qualités qui t'habitent font qu'aujourd'hui on est tous très tristes que tu nous quittes. On espère aussi boire des spritz ou autres en hiver comme en été avec toi et te revoir sera toujours un plaisir. En tout cas merci beaucoup pour tout ton travail au sein de ce Conseil.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Chère Virginie, au cours de mon bref parcours politique, j'ai découvert qu'il y avait deux sortes de personnes: celles qui se servent de la politique et celles qui se mettent au service de la politique. Tu fais assurément partie de cette deuxième catégorie. C'est la raison pour laquelle je suis très triste, et tout le groupe du Parti démocrate-chrétien l'est également, de te voir partir ce soir. Si je devais te décrire en trois mots, ce serait: bosseuse, intègre et à l'écoute. Tu es à mille lieues de cette politique spectacle qui fait tant de mal à la politique tout court. Tu aimes le débat d'idées, mais tu détestes les attaques personnelles. Je crois que tes interventions en plénière, en commissions des travaux et des constructions ou à l'aménagement et l'environnement où l'on a eu l'occasion de travailler ensemble en sont la preuve. M. Bertinat a d'ailleurs fait un très beau billet sur son blog à ton sujet. C'est la preuve qu'en politique il y a aussi de belles rencontres et beaucoup de respect, malgré les idées qui parfois nous séparent.

Je crois vraiment, Virginie, que ce sont des gens comme toi qui redonnent un peu de crédit à la politique à un moment où l'on en a particulièrement besoin. Ce sont des gens comme toi qui contribuent à redonner la priorité au débat d'idées, plutôt qu'à l'invective. Ce sont des gens comme toi qui permettent de trouver de

vraies solutions pour répondre aux préoccupations des citoyens. A titre personnel, je m'interroge souvent sur le sens de mon engagement et sur la vie de fou que l'on mène, notamment lorsque l'on est une jeune mère de famille. Ce n'est pas toujours évident. Toutefois les rencontres que l'on fait sur les bancs du municipal, la rencontre que j'ai pu faire avec toi et toutes les séances que l'on a pu faire ensemble sont la preuve que la politique a du sens pour moi et mérite parfois cette vie de fou. Tu as pris aujourd'hui la décision de démissionner. C'est une décision courageuse et difficile pour toi, car tu as la politique dans le sang. J'aimerais pouvoir la refuser, j'aimerais que le Conseil municipal ait la prérogative de refuser cette démission. Ce n'est malheureusement pas le cas. Néanmoins j'espère vraiment que ton parcours nous conduira à nous croiser, si ce n'est sur les bancs du municipal, ailleurs dans la vie professionnelle ou politique. Je te remercie, au nom du Parti démocrate-chrétien, pour ta contribution à l'égard de notre commune. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Gauthier (HP). J'ai croisé Virginie pour la première fois sur le plateau de Léman Bleu où un journaliste nous avait conviés pour ce qui s'appelait à l'époque un débat citoyen dont j'ai oublié le sujet. Vous le savez, en général je n'ai pas la langue dans la poche, mais là je dois avouer que j'ai eu affaire à très forte partie. De cet affrontement finalement assez sympathique et sans importance sont nés une sorte d'amitié et un authentique respect. L'amitié en politique, je peux vous en dire quelque chose, c'est extrêmement rare, car elle est souvent soumise aux aléas des alliances très éphémères et très fragiles. Virginie quitte ce parlement, et j'en suis franchement triste, car au-delà de l'amitié, c'est une personne engagée dont les qualités manqueront au bien public. Ce bien public est parfois bien absent de certains de nos débats, mais devrait pourtant être ce vers quoi nous tendons et ce à quoi nous devrions travailler en priorité. Il y a certainement une vie avant le Conseil municipal, il y a une vie agitée pendant le Conseil municipal; à toi, Virginie, avec tes qualités personnelles, ton intelligence et ton sens du bien public, de nous démontrer qu'il y a une vie bien remplie après le Conseil municipal. Bonne route! (*Applaudissements.*)

M. Pierre Scherb (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de la démission de Virginie Studemann avec regret, non pas que nous partagions ses convictions politiques, mais pour sa sagacité et la précision de sa réflexion sur les dossiers transmis. Lorsqu'en commission elle levait le doigt pour demander la parole, la mine sérieuse, on savait d'expérience que l'on assisterait à un tir en rafale, à une cascade de questions précises dont le seul but était de comprendre les sujets présentés avec plus ou moins de clarté. Virginie Studemann est une femme sérieuse, intelligente, politique, peu encline au spectacle parlementaire et respectueuse des institutions; la vieille garde, pour ceux qui savent encore

apprécier ce qui a longuement mûri. L'Union démocratique du centre ne peut donc que regretter le départ de l'éminente Virginie Studemann qui maîtrisait ses dossiers. Nous lui souhaitons tout de bon. Chère Virginie Studemann, nous vous souhaitons tout de bon et bon vent pour votre avenir. (*Applaudissements.*)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Chère Virginie, j'aimerais dire que ta lettre m'a énormément touchée, car on va dire que je partage cette sensibilité que l'on peut avoir lors de notre passage au Conseil municipal. Oui, c'est une chance d'être élu, et c'est aussi un grand sacrifice, puisque le temps que l'on passe ici n'est pas passé ailleurs. On sacrifie du temps dédié à sa famille et à ses amis. Je mesure totalement la portée de tes paroles. Beaucoup de gens l'ont dit, tu es une bosseuse et tu es pugnace. J'ai été très surprise quand on m'a dit que Virginie Studemann démissionnait, je suis même un peu tombée de ma chaise. Je me suis dit que ce n'était pas possible, qu'elle était un des piliers du groupe municipal du Parti socialiste. Je me réjouissais que tu sois cheffe de groupe. Je vais même t'avouer quelque chose, on m'a téléphoné il y a quelques mois en me disant: «Dis voir, tu vas être cheffe de groupe, mais ça va aller avec Virginie Studemann?», et j'ai répondu: «Oui, je pense...»

J'ai beaucoup aimé les quelques échanges que l'on a pu avoir. On a eu certains points de désaccord. Tu ne serais pas au Parti socialiste et je ne serais pas au groupe Ensemble à gauche si nous étions tout le temps du même avis. Toutefois c'est vrai, tu aimes débattre, tu connais tes dossiers et tu te bats pour ce à quoi tu crois. C'est une chose que j'apprécie infiniment. Tu ne fais pas tapisserie. Il faut encore plus de femmes comme toi au sein de parlements, des femmes qui s'engagent. C'est vraiment un cri du cœur. Tu as été une rencontre, même inattendue en fait, puisque nous aurions pu ne pas nous entendre, étant donné que j'ai apparemment la réputation d'être abrasive et toi de n'être pas commode. C'est une heureuse rencontre. J'espère que nous nous reverrons. Je te souhaite bon vent! Tu es pleine de qualités et tu es une femme compétente. Bon voyage! (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Chère Virginie, je vais quand même employer ce terme, bien qu'il y ait eu pas mal de frottements entre le Mouvement citoyens genevois et Virginie Studemann. C'est le jeu politique. En ce qui nous concerne, on s'est croisés à la commission des finances. On était rarement d'accord, même jamais d'accord, mais ce n'est pas grave, c'est le jeu. En tout cas une chose est sûre, ses questions étaient pertinentes, son engagement était total et ses convictions étaient de bonne foi. C'est une conseillère municipale qui faisait bien son travail, c'est le moins que l'on puisse dire. Voilà ce que je peux dire de toi, Virginie. Excuse-moi, mais je te tutoierai ce soir. Je crois que ce qu'il y a d'important dans la vie politique c'est de défendre ses positions avec conviction et tu le fais vrai-

ment, tu es têtue. C'est très difficile, voire impossible de te faire changer d'avis. Toutefois je le redis encore une fois, c'est le jeu politique. L'essentiel est que l'on ait des partenaires de valeur de tous les côtés et de tous les partis, de façon à faire progresser l'émergence de solutions qui sont censées faire le bien de la population en général. On est là pour faire la palabre et on a fait la palabre, difficilement, mais on a fait la palabre. Tu quittes le Conseil municipal pour différentes raisons. Le Mouvement citoyens genevois te souhaite le meilleur pour toi et ta famille. C'est de circonstance, bon vent, car nous avons un vent très fort qui, je l'espère, te portera loin. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Sormani. Je prierais le premier vice-président, M. Jean-Charles Lathion, de remettre l'hommage de la Ville de Genève à M^{me} Virginie Studemman. Evidemment, je m'associe pleinement à tous ces hommages qui viennent d'être rendus à Virginie et je conclurai par ceci: bon vent, la «Stoud'»! (*Applaudissements.*)

Je poursuis avec les communications et vous informe de la démission de M. Christophe Dunner du conseil de fondation du Théâtre Saint-Gervais. Je prie M. Spuhler de bien vouloir nous faire lecture de la lettre de démission.

Lecture de la lettre:

Genève, le 12 janvier 2017

Démission de mon poste de commissaire extraparlémenaire
au sein du conseil de fondation du Théâtre Saint-Gervais

Monsieur le président,

Par la présente, je vous informe de mon souhait de démissionner de mon poste de commissaire extraparlémenaire au sein du conseil de fondation du Théâtre de Saint-Gervais au 12 janvier 2017.

Le président de fondation est déjà avisé de cette situation.

Cette décision advient suite à mon déménagement en dehors du territoire de la ville de Genève.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à mon courrier, je vous transmets, Monsieur le président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Christophe Dunner

Le président. Je vous rappelle que, sur la décision du bureau, les objets suivants sont liés: la résolution R-201 relative au soutien à la troisième réforme fédérale de la fiscalité des entreprises, le projet de délibération PRD-118 visant à informer et consulter le Conseil municipal sur cette réforme, ainsi que la résolution R-202 demandant à la Ville de Genève de prendre position à l'encontre de celle-ci.

Sont également liés les deux rapports de la commission des finances chargée d'examiner les rapports d'activités 2013 et 2014 de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) (D-54 A), ainsi que les rapports de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner les rapports annuels 2011, 2012 et 2013 du Conseil administratif sur le Fonds chômage (D-34 A). Les rapports de la commission des finances chargée d'examiner le bilan social 2013, 2014 et 2015 des ressources humaines sont aussi liés (D-65 A). Le rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport annuel 2006 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32 A) et la ratification de la rémunération du président et des membres de la Fondetec (D-54 A), est lié au rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2014 et budget de fonctionnement 2015 de la Fondetec (D-32 A) au projet de délibération de la commission des finances: «Approbation des comptes 2014 de la Fondetec» (PRD-126), ainsi qu'au projet de délibération de la commission des finances: «Approbation du budget 2015 de la Fondetec» (PRD-127).

L'élection d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de 022 Télégenève SA, en remplacement de M. Ghoudoussi Baldé, démissionnaire, conformément au règlement du Conseil municipal, article 130, lettre B, est reportée au mois de février, comme je vous l'ai dit tout à l'heure.

La prestation de serment de M. Ulrich Jotterand, remplaçant M^{me} Virginie Studemann, conseillère municipale démissionnaire, est prévue à 20 h 30.

Je vous informe que la résolution R-179 du 7 octobre 2014 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Sandra Golay: «Une carte de légitimation pour la police municipale»¹ qui était à l'étude en commission est retirée par ses auteurs. Je donne la parole à M. Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Le Mouvement citoyens genevois retire cette résolution. Ce projet est quasiment abouti. Nous retirons donc cet objet.

¹ «Mémorial 173^e année»: Développée, 5745.

4. Election d'un-e représentant-e des Verts pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires, en remplacement de M. Christophe Dunner, démissionnaire (RCM, art. 130, lettre B).

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Suite à la démission de M. Dunner, M. Dalphin se propose à reprendre sa place au conseil de fondation, au sein duquel il a déjà siégé quatre ans durant l'ancienne législature. Je crois qu'ici beaucoup de personnes connaissent Marc Dalphin qui a siégé pendant dix ans – avec quelques coupures – dans ce Conseil municipal. Les Verts proposent donc la candidature de Marc Dalphin dans le cadre du conseil de fondation du Théâtre de Saint-Gervais Genève. Merci, Monsieur le président.

Le président. Merci, Madame Theubet. Cette candidature étant unique, M. Marc Dalphin est élu tacitement. (*Applaudissements.*) Bravo! J'en profite pour le saluer à la tribune en tant qu'ancien conseiller municipal. Bonsoir, Monsieur Dalphin, félicitations!

M. Marc Dalphin est élu.

5. Projet de délibération du 20 novembre 2013 de MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Denis Menoud, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat et Vincent Schaller: «Versements à la CAP, on change la donne» (PRD-76)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- le niveau des investissements en Ville de Genève;
- le déficit de financement des investissements;
- les difficultés pour la CAP de placer les montants qu'elle doit recevoir de la Ville de Genève, des communes affiliées et des Services industriels de Genève (SIG);

¹ «Mémorial 172^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 2533.

- la loi 11171 concernant la constitution de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d’autres employeurs affiliés conventionnellement (CAP);
- les bons rendements des caisses de pensions et de la CAP en 2013, susceptibles de modifier les montants;
- le communiqué de presse de la Confédération suisse, relatif au report de certaines dispositions de la loi sur la prévoyance professionnelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres d), h) et t), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – L’apport extraordinaire prévu à l’article 31 des statuts de la CAP, de 119 509 223 francs, est versé en six annuités.

Art. 2. – La dépense prévue à l’article premier sera financée par une économie équivalente sur d’autres rubriques de charges ou par la fortune nette.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à émettre des emprunts publics ou d’autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu à l’article premier.

Art. 4. – La dépense prévue à l’article premier sera imputée chaque année, la première fois en 2013, aux comptes budgétaires sur le groupe de comptes 304 «Caisses de pensions et de prévoyance», cellule 1301000 «Divers RH», politique publique 05 «Administration générale».

Le président. Ce projet de délibération est retiré par ses auteurs.

6. Questions orales.

Le président. Je vous informe que nous terminerons les questions orales un peu avant la pause, afin de vous permettre de prendre position sur les éventuelles urgences déposées durant les quinze premières minutes de cette séance. Je donne la parole à M. Jean-Philippe Haas.

Questions orales

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Merci, Monsieur le président. Je profite de souhaiter la bonne année à tous ceux que je n'ai pas vus. Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne l'accessibilité à la Vieille-Ville. J'aurais voulu savoir si la Fondation des parkings était au courant du règlement de la Ville de Genève pour l'accessibilité des véhicules ayants droit. Je ne sais pas si ma question s'adresse à M. Barazzone ou à M. Pagani. J'ai d'ailleurs téléphoné aujourd'hui à la Fondation des parkings. Hier j'étais en Vieille-Ville, et des taxis entre guillemets «étrangers», des Vaudois et des gens de France voisine, qui amèneraient des clients, ont été bloqués. Il y avait des files assez importantes. J'aurais donc voulu savoir s'il y avait une bonne communication avec la Fondation des parkings et si les véhicules de transport avec chauffeurs, les corps diplomatiques ou consulaires avaient un accès en Vieille-Ville. Visiblement des véhicules sont bloqués devant ces potelets après 20 h. Je souhaiterais donc savoir s'il y a une bonne communication avec la Fondation des parkings.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous souhaite tout d'abord la bonne année. Je réponds à la question qui m'a été posée de la manière suivante: premièrement, le système d'exploitation des trois bornes de la Vieille-Ville est entièrement géré par la Fondation des parkings. Deuxièmement, les bornes de la Vieille-Ville n'ont rien changé aux statuts de la Vieille-Ville qui existent depuis vingt-cinq ans. Pour faire simple, tout le monde peut entrer et sortir durant la journée, et les ayants droit, à savoir les habitants de la Vieille-Ville ou celles et ceux qui viennent déposer ou emmener des habitants de la Vieille-Ville, que ce soit des amis, des parents ou des proches, peuvent y accéder le soir venu en règle générale. Il y a évidemment des défauts de jeunesse que vous soulevez. Il s'agit simplement de collaborer avec la Fondation des parkings pour régler ces défauts, notamment celui des taxis dits étrangers et celui d'autres ayants droit qui doivent se signaler par leur immatriculation. Dernièrement j'ai encore reçu un habitant de la Vieille-Ville qui s'étonnait de voir ses enfants ne pas pouvoir y accéder. Il suffit simplement de me transmettre ou de transmettre à la Fondation des parkings le numéro de plaque d'immatriculation afin que la caméra qui repère automatiquement les plaques d'immatriculation le détecte et qu'un libre accès soit assuré le soir venu.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Vous connaissez tout l'intérêt du Conseil municipal pour la Bibliothèque de Genève. A la commission des arts et de la culture, nous avons assisté à une belle présentation durant le mois de novembre relative au développement de cette bibliothèque. Un article très intéressant est paru en ce début d'année dans la *Tribune de Genève* pour évoquer le développement de la bibliothèque, via son directeur, et je suis très étonné d'apprendre que

l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail soit en train d'opérer une enquête sur place, notamment concernant la section psychologie des relations au travail de la Ville de Genève. La question que je me pose est de savoir ce qu'il en est, car on avait l'impression que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, or il semble qu'il y ait des problèmes.

Le président. Je vous rappelle, Monsieur Lathion qui êtes le premier vice-président, que c'est une minute par question.

M. Jean-Charles Lathion (DC). D'accord. Je termine par là. J'aurais souhaité savoir si, compte tenu des différents problèmes qui interviennent régulièrement dans les différents départements, il y avait une volonté du Conseil administratif de réorganiser ces ressources humaines en Ville de Genève afin que l'on ait un modèle qui se base un peu sur celui de l'Etat et qui permet de résoudre des problèmes sans avoir autant de dépenses.

Le président. Il vous sera répondu demain. La parole est à M^{me} Sandrine Burger à qui je souhaite un bon retour.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani en tant que chef des travaux et à M. Barazzone en tant que responsable des parcs. Elle concerne le bois de la Bâtie. Je vous avais déjà posé la question au mois de juin afin de savoir quand ce bois serait enfin rénové, à la suite du concours qui avait été gagné il y a déjà un certain temps. On m'avait répondu que ce serait à la rentrée, en septembre, lorsque le Conseil municipal serait saisi de la proposition. Nous sommes en janvier et il n'y a toujours pas de proposition en vue. Pour avoir passé ma convalescence dans les allées de ce parc, il est vraiment dans un état lamentable avec les chemins qui s'écroulent, des tas de troncs amoncelés sur lesquels il est étonnant que les enfants n'aient pas encore eu d'accident et les barrières qui se dégradent de partout. Cela devient vraiment urgent. Je serais ravie de savoir quand la rénovation sera entreprise.

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Madame la conseillère municipale. Je vais arrêter de vous promettre une date fixe. Cela dit, vous avez raison, les chemins sont endommagés. Il y a vraiment un grand travail de mise en valeur

Questions orales

qui doit être fait sur ce site. Cela fait très longtemps qu'il n'a pas été réaménagé et sécurisé. Je peux vous dire qu'une proposition sera soumise très prochainement au Conseil administratif et qu'en cas d'accord de sa part elle vous sera transmise de manière que vous puissiez l'étudier au sein de la commission souhaitée par le Conseil municipal. Il est vrai qu'il s'agira d'investissements conséquents, en termes de volume, car le site est grand et il y a à la fois des travaux d'embellissement et de mise en valeur du parc, mais également la création d'une zone de loisirs. Vous vous souvenez d'ailleurs que la Ville de Genève avait organisé un concours et que les lauréats ont ensuite travaillé avec l'administration, en l'occurrence avec le département de Rémy Pagani et le mien, pour avancer sur ce projet. Il y a la volonté d'avoir une nouvelle patageoire et des jeux pour les enfants, mais il y a aussi tous les cheminements que vous avez décrits qu'il faudra sécuriser. Un gros morceau, si j'ose dire, arrive bientôt.

M. François Bärtschi (MCG). Ma question s'adresse au conseiller administratif en charge de l'entretien des cimetières. Je ne me souviens plus s'il s'agit de M. Barazzone ou de M. Pagani. Cet après-midi je suis passé au cimetière des Rois, notre panthéon genevois, et j'ai découvert avec effroi le buste de Robert Musil – grand écrivain, né en Autriche, mort à Genève, qui a droit à son buste, connu pour l'une ou l'autre de ses œuvres, notamment *L'homme sans qualités* ou *Les désarrois de l'élève Törless*, à qui on a fait l'honneur d'exposer son buste au cimetière des Rois – maculé de deux taches vraiment très inesthétiques sur le crâne. C'est en tout cas ce que j'ai aperçu cet après-midi. Elles sont probablement dues à une fiente de volatile, j'imagine; je ne sais pas trop ce dont il s'agit, mais c'est assez moche. Je me demande si un entretien de ce buste ne devrait pas être fait et s'il ne faudrait pas mieux traiter les représentations de grandes personnalités que l'on a dans notre beau cimetière des Rois. Je souhaiterais également savoir ce qui sera fait pour cela. C'est quand même quelque chose d'important. Je regrette, mais ça reste une personnalité de haut niveau et dont on ne doit pas se moquer.

Le président. Personne ne se sent concerné au sein du Conseil administratif?... Madame Alder, vous avez la parole.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de nous signaler ce problème. Je vais bien évidemment demander que l'on entretienne et que l'on nettoie ces taches que vous nous signalez. S'agissant de l'entretien général des bustes, je compléterai peut-être ma réponse demain, si vous le voulez bien.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). En 2010 j'avais posé une question avant de quitter cette enceinte. Je l'ai reposée en 2014 lorsque je suis revenue. Je n'ai toujours pas obtenu de réponse concrète. Je repose donc ma question une fois de plus. Tous les jours je fais le chemin allant de la rue du Vidollet à l'école des Grottes, en traversant la partie supérieure du parc Beaulieu, en passant devant l'école Beaulieu. Je traverse ensuite le petit bois, comme on le nomme dans le coin, qui m'amène jusqu'à l'école des Grottes. Une fois de plus je me pose la question de savoir quand le cheminement piéton du haut du parc Beaulieu sera refait. En 2010 on m'a répondu qu'une proposition du Conseil administratif y serait consacrée. En 2014 on m'a dit que la proposition était en train d'être étudiée.

Le président. Il faut conclure, Madame Ecuyer.

M^{me} Hélène Ecuyer. Oui, mais laissez-moi terminer, Monsieur le président.

Le président. Non, c'est une minute. Ce n'est pas une question de terminer. La question est déjà posée d'ailleurs.

M^{me} Hélène Ecuyer. Je ne vois toujours rien venir. Je vois que l'on fait des aménagements floraux et des plantations, mais il y a toujours autant de trous et la situation se dégrade, surtout en hiver, comme aujourd'hui, où la neige fond puis devient du verglas. Ce serait bien qu'il n'y ait pas de risque de verglas ni de trous sur ce chemin, juste à la sortie de l'école Beaulieu.

Le président. Une minute trente, Madame Ecuyer. Merci. M. le maire Barazzone vous répond.

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous avez raison de mentionner le fait que je vous aie dit en 2014 qu'une proposition allait être déposée pour refaire le cheminement des parcs. Il se trouve qu'elle a été déposée et qu'elle a même été votée par votre Conseil municipal. S'agissant des travaux spécifiques pour le parc Beaulieu et le chemin que vous mentionnez, je me renseignerai et j'essayerai de vous donner la réponse le plus rapidement possible. A ma connaissance, les travaux que vous mentionnez sont prévus par la proposition qui a été votée. D'ailleurs la première réalisation qui se concrétise en lien avec cette proposition de crédit d'investissement est l'allée

centrale du parc des Bastions qui est aussi endommagée avec des trous dans la chaussée. On refait l'allée ainsi que toute une série de chemins, pas tous, mais une grande partie des chemins qui sont endommagés dans la plupart des parcs de la ville. J'espère que cette réponse vous convient. En tout cas les travaux seront faits. Si vous pouviez peut-être encore une fois m'envoyer une photo du chemin que vous mentionnez, cela vaudrait la peine, ainsi je pourrais être sûr que la réponse que je vous communiquerai soit celle que vous souhaitez.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne la place des Augustins. Il se trouve que le bien nommé café Marius qui se situe sur cette place est victime d'une gêne occasionnée par des conteneurs destinés aux travaux menés dans la rue, depuis quelques années consécutives maintenant. Je m'étonne que l'on n'ait toujours pas été saisis du projet de rénovation de cette place qui nous avait été présenté à la Fondation de Saint-Gervais Genève et qui traîne depuis bien quelques années. On nous l'avait promis pour 2016, sauf erreur de ma part. J'aimerais savoir où on en est.

Le président. Il vous sera répondu demain. La parole est à M. le conseiller municipal Stéphane Guex.

M. Stéphane Guex (HP). Merci, Monsieur le président. M^{me} Salerno et M. Pagani sont là, et c'est plutôt à eux que ma question s'adresse. En début d'année Genève a connu des incendies tragiques et douloureux. Je pense que tout le monde ici au Conseil municipal se joint à moi pour avoir une pensée pour les victimes et leurs proches. Concernant le bâtiment du quai Ernest-Ansermet qui appartient à la Ville, je voulais m'assurer que l'on ait reçu toutes les garanties disant que la vétusté de ces bâtiments n'est en rien responsable de ces tragiques événements.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, je tiens à m'associer aux condoléances qui ont été formulées. Les obsèques de M^{me} Dupuis, ancienne conseillère municipale, n'ont pas encore eu lieu. Je tiens à m'associer à l'expression de ces condoléances auprès des familles qui sont durement touchées. Deux personnes sont décédées, une personne locataire de nos bâtiments à la rue Louis-Favre et une autre personne, M^{me} Dupuis, locataire dans nos bâtiments au quai Ernest-Ansermet. Ceci étant, une heure après l'incendie qui a été constaté par les pompiers, nous avons dépêché un ingénieur pour faire l'état des lieux. Le lendemain, la Direction du

patrimoine bâti a mis en place une sécurisation de l'appartement. Que ce soit dans un des bâtiments du quai Ernest-Ansermet ou dans l'autre bâtiment à la rue Louis-Favre, nous attendons les résultats des expertises, notamment de l'instruction qui a été immédiatement diligentée par le procureur général. Je ne peux malheureusement rien dire de plus quant à ce résultat, mais il nous permettra de tirer les conséquences de ces accidents extrêmement malheureux.

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse au maire, M. Barazzone, et concerne également le bois de la Bâtie et les travaux d'élagage qui y sont menés en ce moment. A cette fin, les chemins qu'utilisent les piétons et certains cyclistes sont fermés. Pour ceux qui viennent du pont Sous-Terre, une indication relativement précise leur indique que s'ils empruntent ce chemin, ils finissent sur un cul-de-sac, si vous me permettez l'expression. Ainsi, ces gens évitent de le prendre. Ceux provenant du pont Butin avancent de 500 m avant de se retrouver dans ce cul-de-sac avec un panneau, les forçant à faire demi-tour. Monsieur le maire, je souhaite simplement savoir s'il est possible de donner cette information quelques centaines de mètres avant pour éviter que les piétons et les cyclistes empruntent ce chemin et se retrouvent coincés en bas du bois de la Bâtie.

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour cette suggestion que je prends à mon compte. Je vous fais confiance, mais je vais simplement la faire étudier par mes services. Si c'est possible, on le fera.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Barazzone. J'en profite pour vous remercier pour votre carte de vœux et vous souhaite une bonne année. Elle concerne aussi les parcs le long du quai sur la rive droite. Les poubelles ont disparu à partir du parc Mon-Repos, lorsque l'on va en direction du parc de la Perle du Lac, en passant par le parc Barton. En effet, les petites poubelles ont disparu et ont été remplacées par des conteneurs gris posés tous les 250 m. Ma première question est la suivante: croyez-vous qu'avoir plus de 200 m à faire pour jeter des ordures dans des poubelles, alors qu'avant elles étaient séparées de 25 à 30 m les unes des autres, facilitera un comportement civil? Et la deuxième: croyez-vous réellement que ce soit un apport esthétique, vous qui avez l'air de vous soucier de cette rade? Depuis le restaurant de la Perle du Lac où vous avez la vue sur le Mont-Blanc, le Salève, les Voirons, le lac, il y avait le bord en pierre, les deux poteaux, la grille du port; actuellement vous avez en plein milieu un conteneur Ochsner gris sur lequel est marqué «ordures ménagères». Je pense qu'au niveau poétique vous pourriez faire mieux...

Questions orales

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Ma réponse se compose de deux parties. La première porte sur le fond: pourquoi remplaçons-nous ces poubelles? On l'a d'ailleurs fait également sur la rive gauche, de mémoire dans le parc des Eaux-Vives ou dans le parc La Grange. Vous me posiez la question de savoir si ça améliorerait la propreté dans les parcs. En réalité on est en train de tester si on peut davantage trier. Je mets de côté pour l'instant la question du conteneur, car on est en train de voir si c'est très compliqué de trier en plein milieu du parc. Actuellement vous avez des poubelles sans séparation et cela ne fonctionne pas. Dans les parcs circonscrits on a donc essayé de tester des systèmes de conteneurs installés aux différentes entrées des parcs qui sont forcément plus éloignés que les poubelles actuelles, afin de voir si davantage de gens pouvaient trier leurs déchets. Ça se fait dans d'autres villes européennes, on sait donc que ça fonctionne. La question était de savoir si ça fonctionnait aussi bien ici à Genève. On est en phase de test. C'est aussi une des raisons qui expliquent peut-être que ce conteneur soit implanté à cet endroit-là. Je suis sensible à vos arguments.

Indépendamment du fond où l'on vous fera un retour d'expérience à la fois sur la rive droite et sur la rive gauche, je demanderai au Service des espaces verts s'il peut utiliser des matériaux naturels, en construisant par exemple quelque chose en bois, ou de naturel, avec des branches, qui s'inscrive dans le paysage, en m'assurant qu'il n'y ait bien évidemment pas uniquement un bac pour les ordures ménagères, mais que l'on puisse trier les déchets à l'aide de pictogrammes afférents à chaque mode de tri. Voilà pour la réponse. Je vous tiendrai au courant. Je vous remercie de m'avoir signalé ce cas, car je ne l'avais pas vu.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.)

M^{me} Anne Carron (DC). Ma question s'adresse à M. Kanaan et concerne les obsèques de Jean-Paul Barbier-Mueller, personnalité culturelle de renom, qui ont eu lieu le 4 janvier 2017 à la cathédrale Saint-Pierre. Compte tenu de son immense apport à la culture et au rayonnement de Genève, comment se fait-il que vous n'ayez pas participé personnellement à ces obsèques?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, il m'était physiquement impossible d'y participer. Toutefois la semaine précédente, dès que j'ai appris le décès de Jean-Paul Barbier-Mueller, j'ai évidemment tout de suite adressé une lettre de condoléances à la famille, car nous avons des relations proches. Le Musée Barbier-Mueller fait partie de la

Conférence des musées genevois que j'ai pris l'initiative de mettre en place; il est un partenaire actif, par exemple pour la Nuit des musées. Par hasard, j'ai eu l'occasion de rencontrer aussi bien Thierry Barbier-Mueller que Stéphane Barbier-Mueller, peu avant le décès de leur père – cela n'avait rien à voir – pour parler des relations conjointes. Nous avons d'excellentes relations, bien qu'il y ait eu dans le passé des moments de divergences politiques sur certains sujets liés à la politique muséale au sens large, même avant que je sois au Conseil administratif. La relation n'a pas toujours été un long fleuve tranquille, je le reconnais. J'avais sondé mes collègues pour savoir si l'un d'eux pouvait éventuellement être présent, car nous sommes cinq au Conseil administratif, mais il se trouve que ce jour-là c'était malheureusement totalement impossible. Néanmoins j'ai quand même adressé une lettre de condoléances et je réitère ici aussi encore une fois, au nom du Conseil administratif, nos très sincères condoléances à la famille de Jean-Paul Barbier-Mueller. C'était un passionné de culture, un homme de culture au sens très large du terme qui a énormément apporté à la vie culturelle à Genève.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Alder. Sur la demande de plusieurs personnes, j'ai eu l'occasion de visiter l'espace de quartier de Champel que vous avez d'ailleurs récemment inauguré. C'est un espace polyvalent – c'est écrit sur le site – mis à la disposition des habitants, notamment des seniors. En visitant ce lieu rénové, aseptisé et modernisé, je me suis demandé s'il répondait encore aux besoins des aînés. Je vous donne juste quelques exemples; je viendrai vous en citer d'autres personnellement pour ne pas allonger la question. Des tables rectangulaires et des chaises extrêmement lourdes doivent normalement être empilées avec des coins métalliques dangereux dans lesquels les personnes âgées ont peur de s'encoupler. Tout doit être rangé, ce qui signifie que les cours d'informatique c'est fini, puisque vous n'allez pas à chaque fois sortir les ordinateurs pour initier les aînés à l'informatique. Beaucoup d'autres doléances m'ont été rapportées. Je vous les communiquerai personnellement tout à l'heure, notamment concernant l'entrée dans ces bâtiments avec une clef magnétique. Je sais bien que ce lieu doit être polyvalent, mais ma question est la suivante: est-ce que ces transformations à grands frais ont vraiment amélioré les prestations de la Ville de Genève auprès des aînés?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, les questions que vous posez m'ont déjà été posées lors de l'inauguration par la présidente du club d'aîné-e-s qui m'a justement rendue attentive à la question du mobilier. Evidemment j'ai immédiatement demandé aux services de voir ce qui pouvait être amélioré, car il est vrai qu'il faut que ces équipements correspondent aux besoins. Ce n'est pas non plus une situation totalement dramatique. Ce sont de magnifiques espaces que l'on a voulu polyvalents et pas uniquement

Questions orales

dévolus aux activités des clubs d'ainé-e-s. Tous nos espaces en ville de Genève ont été rénovés. Ils sont aujourd'hui accessibles par différents publics. C'était une volonté partagée par le Conseil municipal. Aujourd'hui nous avons un souci de rationalisation que vous partagez, en tout cas au niveau de votre groupe, afin de mutualiser nos équipements. Cela, c'est pour ce qui concerne les investissements et pour qui ils sont faits.

S'agissant des activités informatiques, vous savez parfaitement qu'aujourd'hui on peut utiliser des portables. En fonction des prestations décentrées des locaux de Cité Seniors, on amène le matériel; ce n'est pas un problème. Sachez qu'aucun club d'ainé-e-s n'utilisait les locaux vingt-quatre heures sur vingt-quatre. A certains moments c'est bien, ils en ont l'usage. On essaie aussi de créer des lieux intergénérationnels, car il n'y a rien de plus triste que des lieux vides, dépourvus de vie. C'est d'ailleurs M. Perrin, président éminent de la Fédération genevoise des clubs d'ainés et associations de seniors, qui dit qu'il faut dépoussiérer ces clubs d'ainé-e-s. Il faut y amener de la vie, et c'est exactement ce que nous faisons à travers ces antennes sociales de proximité qui comprennent justement ces clubs d'ainés. S'agissant des clefs, nous avons en effet simplifié le système. Aujourd'hui on a des clefs qui évitent que l'on complique les choses quand on met à disposition les locaux. Ce sont des systèmes magnétiques. On est aussi obligés d'évoluer. On n'a plus ces gros trousseaux; c'est aussi par souci d'efficience.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Ma question s'adresse à M. le maire Barazzone. Monsieur le maire, j'ai vu sur le site internet de la Ville que 250 employés se tenaient prêts à déneiger notre ville. C'est formidable, mais où étaient-ils lors de l'épisode neigeux de la semaine dernière? En effet, j'ai pris connaissance de vos affiches qui mentionnent que les parcs ne sont plus déneigés pour des raisons écologiques; j'ai donc emprunté les trottoirs périphériques comme indiqué sur ces affiches, à savoir la rue de Candolle et la rue de la Croix-Rouge. Là, quelle ne fut pas ma surprise en découvrant qu'elles n'étaient pas déneigées non plus... Vous connaissez mon attachement et mon engagement pour les personnes âgées. Que font-elles lorsqu'il neige? Elles ne sortent plus de peur de glisser? Que fait M^{me} Salerno avec ses béquilles lorsqu'il neige? Elle ne sort plus? Monsieur le maire, ne serait-il pas judicieux de quand même déneiger ou de saler un tout petit peu ces trottoirs pour éviter que nous glissions et engorgions les urgences?

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous savez comme moi que la voirie ne peut pas déneiger en même temps toutes les rues. Soyez rassurée, la voirie et les 250 personnes que vous mentionnez déneigent continuellement les rues quand il y a de fortes neiges et quand elles ne fondent pas directement, car il est vrai que cela dépend de la météo.

Sachez que la voirie continue de déneiger. D'ailleurs, grâce à l'appui du Conseil municipal, nous avons pu acquérir de nouveaux équipements, notamment des lames qui sont beaucoup plus performantes et qui permettent de déneiger plus facilement et plus rapidement les trottoirs. Nous ferons attention, même si c'est compliqué, de déneiger davantage les pistes cyclables, car on sait que les associations de vélos et de cyclistes se plaignent régulièrement du fait que, lorsque les rues sont dégagées, les pistes cyclables ne le soient pas forcément aussi. La priorité est bien évidemment donnée aux piétons afin de dégager les avenues qu'empruntent les personnes âgées et à mobilité réduite. Vous savez que la voirie ne peut pas travailler en même temps sur l'ensemble du territoire, dès le premier flocon de neige. Sachez que les hommes et les femmes qui travaillent à la voirie font le maximum et qu'ils sont mobilisables et mobilisés pour déneiger nos rues.

M. Pierre de Boccard (LR). Ma question s'adresse à M. le maire. En cette fin d'année, pendant les fêtes de Noël et du Nouvel-An, il a fait grand beau. Des milliers et des milliers de personnes se sont retrouvées au bord et autour de la rade. A part les bains des Pâquis, il n'y avait pas un seul endroit où l'on pouvait prendre un chocolat chaud, un thé chaud ni quoi que ce soit à boire. J'aimerais savoir comment il se fait que, dans une ville de 200 000 habitants, avec presque 1 million de personnes, si l'on compte toutes celles qui viennent des alentours, puisque Genève est une ville internationale, on se retrouve en fin d'année à ne rien pouvoir boire. Toutes les barcelonnettes étaient fermées. J'aimerais savoir si on ne pouvait pas les ouvrir, en tout cas durant cette période de fin d'année, ou avoir des petites voiturettes qui permettraient à ces milliers de personnes de se restaurer autour de la rade.

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci pour votre suggestion, Monsieur le conseiller municipal. Vous avez raison de mentionner que Genève est peut-être un peu plus tristounette à une certaine période de l'année et que l'offre, notamment sur le domaine public et au bord du lac, est moins importante en hiver que durant le printemps, l'été et l'automne. Il est vrai qu'il vous faudrait poser la question aux exploitants. J'imagine que c'est moins rentable pour eux d'ouvrir à cette époque-là de l'année. Cela dit, vous savez que la Ville de Genève a lancé un concours d'idées pour l'aménagement de la rade qui permettra aux étudiants d'architecture et aux architectes paysagistes, accompagnés d'équipes multidisciplinaires, notamment des spécialistes de l'animation et de la restauration, car c'est suggéré dans le cahier des charges de proposer de nouveaux concepts pour animer et proposer davantage de restauration.

Je partage votre avis; dans une ville comme Genève, il faut vraiment qu'il y ait une offre de restauration toute l'année pour contenter à la fois les visiteurs et les habitants. Il faut que cette rade devienne un lieu de vie où les Genevoises et

Questions orales

les Genevois ont du plaisir à aller, pas simplement durant les deux mois d'été, mais durant toute l'année. Si la population accapare les lieux et en profite, les visiteurs et les touristes seront tout aussi contents d'y aller. Vous avez raison. Sachez que cela prendra un peu de temps, car les concessions pour les pavillons glaciers sont en vigueur jusqu'à fin 2018, de mémoire, or si on veut les remplacer, il faudra déjà que cela passe par un vote de la part du Conseil municipal, un crédit certainement, mais aussi que ce soit la bonne idée. C'est précisément le rôle du concours d'idées. Ce seront des projets très concrets, sur lesquels la population pourra débattre, y compris vous, afin de faire émerger un nouveau concept pour ces quais. (*Remarque.*) Je me renseignerai pour savoir s'ils ont le droit.

M. Michel Nargi (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno et concerne les immeubles des Minoteries. Je sais que vous avez changé les cuisinières à gaz et que vous avez installé des cuisinières électriques, ce que je trouve très bien. Par contre on m'a transmis un bulletin de livraison où il est indiqué le prix indicatif de 2995 francs et précisé «action» à côté. Ma question est de savoir quel est vraiment le prix de ces cuisinières – car je trouve qu'à 2995 francs elles doivent être légèrement plaquées en or – et combien vous en avez changé.

Le président. Le magistrat vous répondra demain. La parole est à M^{me} Laurence Corpataux.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). J'ai une question à poser à M^{me} Sandrine Salerno. Elle concerne la Gérance immobilière municipale (GIM). Suite à l'incendie de l'immeuble sis à la rue Louis-Favre 19 du 1^{er} janvier dernier et également suite à la destruction par l'Etat de l'immeuble de la GIM situé à la Jonction prévue en 2019, je me demande quelles mesures à court et moyen terme la GIM peut prendre pour garantir la sécurité des habitants, afin de répondre aux normes anti-incendie actuelles. Les deux immeubles qui ont eu ces problèmes d'incendie ont des structures en bois et ont moins de calfeutrage anti-incendie que les nouveaux immeubles, et il est vrai que la propagation peut se faire beaucoup plus vite. Je me posais la question de savoir ce qu'il peut être mis en place pour empêcher cette propagation d'un appartement à l'autre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je fournis la même réponse que celle que j'ai transmise tout à l'heure. Nous attendons les résultats des expertises sur les causes de ces deux évènements pour en tirer des conclusions.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, ma question a trait aux panneaux publicitaires de notre ville de Genève. J'ai vu que plein de motions d'ordonnancement à ce sujet étaient déposées, mais j'aimerais savoir un peu ce qu'il en est, puisque ces panneaux sont vides ou couverts de dessins par les habitants. On a cru savoir ce qu'il se passait, mais c'est bien d'avoir une réponse du magistrat. Il s'agit de connaître les conséquences financières pour la Ville de Genève et, le cas échéant, de déterminer s'il faudra rectifier le projet de budget de la Ville de Genève en termes de recettes publicitaires liées à ces panneaux.

(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vu le nombre de motions et avant qu'un débat très important n'ait lieu, je tiens à fournir des informations extrêmement précises qui permettront de cadrer ce débat. Tout d'abord je vous rappelle qu'il y a dix ans de cela une bagarre juridique terrifiante a été menée par les multinationales Plakanda et Clear Channel Suisse, pour ne pas les nommer. Cela a duré trois ou quatre ans. Ils ont recouru deux fois au Tribunal fédéral, ce qui nous a permis au moins d'acquérir l'ensemble des supports physiques, soit 3000 panneaux, et de faire en sorte qu'ils deviennent la propriété de la Ville de Genève. Nous avons dû remettre en jeu la concession, selon les exigences du Tribunal fédéral. Nous l'avions attribuée à la Société générale d'affichage (SGA). En fin d'année 2016 trois propositions nous ont été faites, dont une a obtenu les suffrages du jury qui a été mis en place, non seulement pour des raisons financières, mais aussi pour des questions écologiques et d'organisation du travail. La concession a été attribuée par le Conseil administratif à un nouveau concessionnaire qui n'était pas l'ancien, et nous avons la volonté de faire en sorte que ce passage soit le moins dommageable possible, surtout pour la quinzaine d'employés qui travaillent sur le territoire de la ville de Genève, car la SGA, pour ne pas la nommer, travaillait aussi dans tout le canton.

Malheureusement, comme vous le savez, du fait du recours du deuxième concurrent, il n'a pas été possible de lui attribuer la concession au 1^{er} janvier 2017 jusqu'en janvier 2022, soit cinq ans. Nous avons dû l'attribuer par une procédure de gré à gré de manière temporaire pour six mois à un concessionnaire qu'il nous a bien fallu choisir. Pour des raisons d'opportunité, nous avons choisi le concessionnaire qui avait obtenu le marché. Au préalable nous nous sommes assurés que la Ville de Genève ne perde pas d'argent pendant ces six mois. En effet, une bagarre juridique s'enclenchera sur la base de la nouvelle concession dont je tairai le chiffre pour l'instant, car nous sommes en procédure juridique. Néanmoins,

Questions orales

je vous rassure, Monsieur le conseiller municipal, il n'y aura pas de perte sur cette affaire, bien au contraire.

La problématique vient du fait que la SGA a mis de son propre chef un revêtement blanc sur les panneaux qu'elle utilisait depuis le 1^{er} janvier. Je ne sais pas pourquoi. Comme vous l'avez vu, le nouveau concessionnaire a dû se dépêcher d'obtenir les nouveaux contrats. La première semaine il y avait à peu près mille panneaux blanchis, puis au fur et à mesure leur nombre a diminué, passant à 500 durant la deuxième semaine. Heureusement ou malheureusement, c'est selon, il n'est resté plus qu'une centaine. En effet, le nouveau concessionnaire a repris l'ensemble des commandes qui ont été proposées par les nouveaux clients sur ces panneaux d'affichage.

M. Pierre Scherb (UDC). Ma question s'adresse au maire Guillaume Barazzone. Il y a aujourd'hui à Genève à peu près 300 personnes roms qui vivent de mendicité et elles en vivent apparemment confortablement. Ce sont des propriétaires de maisons en Roumanie. C'est la raison pour laquelle nos autorités doivent leur envoyer leur convocation du Tribunal de police chez elles. Les amendes dont elles écotent sporadiquement ne suffisent pas à les décourager, preuve supplémentaire de la rentabilité de leur «commerce», entre guillemets. Comme la mafia, les Roms sont bien organisés et ont même leur porte-parole ici à Genève. La police municipale de la Ville de Genève fait quand même son travail en interpellant un mendiant de temps à autre. Il faut peut-être réfléchir à l'application du système que la France a instauré pour combattre la prostitution et amender les personnes qui incitent les Roms à mendier en leur donnant de l'argent. Actuellement les Genevois respirent un peu, car les Roms restent encore chez eux au chaud après les fêtes de Noël. Néanmoins, avec le beau temps ils ne manqueront pas de revenir. J'aimerais donc savoir, Monsieur le maire, comment vous voulez empêcher ces 300 personnes d'enlaidir nos rues et de vivre aux crochets des Genevois.

M. Guillaume Barazzone, maire. Monsieur le conseiller municipal, je vous laisse la responsabilité de vos propos, notamment la manière dont vous décrivez l'enjeu et le phénomène. Toutefois, ce que vous visez, au fond, c'est principalement la question des réseaux. Vous parlez de la communauté rom, mais en fait la question va plus loin, il s'agit de la traite d'êtres humains et de personnes qui utilisent d'autres êtres humains à des fins commerciales, souvent organisées en réseau et au-delà des frontières. Que ce soit aux Pâquis ou avec les associations, sachez que la Ville travaille pour gérer les conséquences de ce phénomène. Si on veut attaquer le mal à la racine, il nous faudra lutter de manière transfrontalière à un échelon beaucoup plus important, celui de la lutte contre le banditisme et

la traite d'êtres humains. Pour cela il y a bien évidemment des outils légaux, tel le Code pénal, mais aussi des moyens que la police, principalement cantonale – car vous savez que la police municipale n'a pas cette compétence –, peut utiliser pour essayer d'endiguer ces réseaux. Il vous faudrait plutôt poser la question au Ministère public qui, lui, est principalement compétent avec la gendarmerie pour lutter contre ces réseaux. Néanmoins sachez que la mendicité est interdite, que nous appliquons le règlement, si possible avec humanité et qu'en ce qui concerne les réseaux, comme je le disais tout à l'heure, ils relèvent de la compétence cantonale, fédérale, voire internationale.

Le président. Merci, Monsieur Barazzone. J'en profite pour vous dire que nous avons été saisis de dix motions d'ordonnancement dont sept portent sur de nouveaux objets. Comme je le disais tout à l'heure, je clorai le point des questions orales vers 18 h 45 afin de traiter ces motions d'ordonnancement. La parole est à M. Sylvain Thévoz.

M. Sylvain Thévoz (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge de la culture. En 2008 ce Conseil municipal acceptait sans opposition une motion relative à l'édification d'un monument à la mémoire commune des Arméniens et des Genevois. En 2010, sur concours, Melik Ohanian, artiste contemporain, a été choisi pour l'œuvre *Les réverbères de la mémoire*. Depuis, vous le savez, on a tenté d'implanter cette œuvre au bastion Saint-Antoine ainsi qu'au parc de l'Ariana. Je crois qu'on a retenu le parc Trembley il y a un peu plus d'un an. L'idée de cette œuvre est telle que les conseillers municipaux l'avaient voulue, à savoir de marquer également le coup des 100 ans du génocide arménien. Or ce projet est dépassé. Cela fait neuf ans que cette motion a été acceptée sans opposition par tous les partis politiques. Ma question est simple: où en sommes-nous aujourd'hui? Pourquoi cette œuvre n'est-elle pas encore implantée? A quel horizon voyez-vous son implantation qui avait pour but, je le rappelle quand même, de rendre mémoire non seulement au génocide arménien, mais à toutes les mémoires blessées et à toutes les violences, ainsi que de représenter un symbole de paix entre les peuples?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question, qui me permet de dire que ce projet est toujours d'actualité. Il est vrai que l'on peut parfois en douter, vu l'interminable saga que vous avez résumée en quelques mots et dont je ne rappellerai pas toutes les étapes. Effectivement, le lieu du parc Trembley est retenu. Ce n'est pas un secret. Le projet se réalisera, toutefois il fait simplement l'objet d'un recours

déposé formellement par des habitants riverains. Nous avons tenu des séances d'information qui démontrent que les craintes exprimées par ces habitants n'ont pas lieu d'être. En effet, certains avaient peur que des arbres soient menacés, d'autres que cela fasse trop d'ombre ou encore que ça empêche les enfants de jouer. Les habitants ont raison d'émettre des craintes; nous sommes là pour y répondre. Néanmoins il se trouve que l'avocat des riverains n'est autre que M^e Nidegger, par ailleurs conseiller national dont les positions sur ce dossier sont bien connues. Je le relève simplement, sans commentaires. C'est un peu le dernier baroud, même pas d'honneur en l'occurrence, des opposants.

Vous avez aussi raison de rappeler que ce monument émane de l'initiative de la communauté arménienne et est financé par elle, mais j'insiste toujours beaucoup sur le fait que, malheureusement, il est à la mémoire de toutes les grandes souffrances humaines, notamment sous forme de massacres collectifs et de génocides. Il ne s'agit pas du tout d'un monument accusateur, ni d'un procès spécifique sur un génocide en particulier. Les inscriptions prévues sur ces *Réverbères de la mémoire* portent sur l'ensemble des souffrances endurées par l'humanité en matière de massacres collectifs, et pas uniquement sur le génocide arménien. J'ose espérer que la justice traite ces recours. Je ne peux pas préjuger du résultat, mais nous avons de bonnes chances de croire qu'ils seront rejetés. Il faut que la justice suive son cours. On est prêt pour le projet et on ose espérer que les proposants, à savoir l'association qui porte le projet, puissent le concrétiser avec l'appui de la Ville dès que possible, courant 2017. On y croit et on le fera.

M. François Mireval (S). Ma question s'adresse au conseiller administratif Rémy Pagani. J'aimerais revenir sur une question relative aux pavés utilisés en Vieille-Ville qui a été posée par un élu d'un autre parti en novembre, sauf erreur, à laquelle nous n'avons pas encore reçu de réponse. A l'automne il y a eu une polémique sur l'origine de ces pavés. Viennent-ils d'Asie? Viennent-ils du Tessin? Je porte à la connaissance de M. le conseiller administratif un article paru dans la revue *Coopération* du 13 décembre qui indique par exemple que la Coop a utilisé des pavés du Tessin pour 500 magasins. Il y a donc sûrement de la matière première disponible pour la Ville. Vous aviez annoncé une réponse, nous attendons.

Le président. M. Pagani vous répondra demain. La parole est à M. de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au conseiller administratif en charge de la culture. Nous sommes très heureux d'accueillir la Cité de la musique à Genève, dans le périmètre de

l'Organisation des Nations unies (ONU). C'est une belle initiative privée. Nous souhaitons connaître les synergies prévues entre la Ville de Genève et ce magnifique objet culturel privé.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Les porteurs du projet, à savoir la Fondation pour la Cité de la musique de Genève – qui inclut d'ailleurs depuis le début l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et la Haute école de musique (HEM), principaux bénéficiaires –, nous ont tenus au courant au fur et à mesure de l'évolution de leur projet. Il y a eu une époque où ils cherchaient des emplacements partout sur le territoire urbain. Il se trouve que c'est la solution près de l'ONU qui s'est concrétisée. En soi c'est évidemment une solution intéressante puisqu'elle permet d'implanter potentiellement une très belle institution culturelle dans la Genève internationale et, quelque part, de faire le relai à terme de l'Opéra des Nations qui a donné l'exemple, et on s'en réjouit.

Maintenant que la question de base relative aux terrains semble réglée, nous allons pouvoir nous mettre au travail avec la Fondation pour la Cité de la musique, c'est prévu. Un groupe multipartis incluant notamment le Canton, la Ville de Genève et cette fondation qui, comme je l'ai dit, chapeaute l'OSR et la HEM, se penchera sur les scénarii concrets pour réaliser cette institution culturelle.

D'autres questions sont ouvertes. On discutait avec mon collègue Rémy Pagani du lancement d'un concours d'architecture dans lequel les collectivités sont associées. Un plan localisé de quartier sera établi. L'investissement est couvert par le mécénat. Sur le plan du fonctionnement, la HEM arrivera avec son budget de fonctionnement. Ce devrait plutôt être un gain, puisque, aujourd'hui, ils sont très mal logés. Quant à la salle philharmonique et tout ce qui va avec, ce n'est pas anodin. On doit travailler là-dessus. Les proposant pensent que, vu son succès probable, elle aura besoin de très peu de moyens de fonctionnement. Cela reste à évaluer. On a quelques années pour faire ce travail, et il a déjà commencé.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ma question s'adresse à M. Kanaan et concerne le concours ouvert pour le poste de direction de la Nouvelle Comédie. J'ai appris par voie de presse qu'en fin de compte un grand nombre de candidatures présentées spontanément suite à l'appel d'offres n'avaient pas été retenues et qu'on était allé chasser des talents à l'externe de la fondation, de façon assez volontaire. J'aimerais avoir quelques détails à ce sujet, vu que cela a quelque peu heurté certaines personnes dans le milieu culturel qui se disent que les dés sont forcément

pipés et que certains ouvrent même les paris. J'aimerais surtout savoir où en est le fameux cahier des charges dont il était question qui serait inhérent aux murs de l'institution et auquel devrait répondre chaque candidat. J'aimerais savoir si ce cahier des charges a abouti, puisque la consultation de divers acteurs culturels a été lancée. Je souhaiterais également savoir si ce cahier qui a été donné pour mandat aux candidats était joint au concours et si ce Conseil municipal pouvait l'obtenir.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame Pérez, votre question comporte plusieurs sous-questions. Ce n'est pas évident, mais j'essayerai d'être bref. Tout d'abord, le processus est géré par la Fondation d'art dramatique (FAD) au sein de laquelle, je le rappelle, tous les groupes du Conseil municipal sont représentés. Je rends hommage à cette fondation qui gère ce processus avec beaucoup de rigueur. Une commission de sélection a été créée et est composée de représentants de la FAD et d'experts qui ont la pleine autonomie sur la gestion de ce processus, avec pour priorité de trouver le bon projet. On peut avoir des avis variables sur ce qu'est un bon projet. Je ne fais pas partie du groupe, mais je le suis évidemment. On a effectivement reçu de nombreux bons dossiers. Le choix a été difficile. Je rappelle qu'il est normal que la Nouvelle Comédie à elle seule ne puisse pas couvrir toutes les attentes cumulées et légitimes de l'ensemble des gens qui sont passionnés de théâtre, et il y en a beaucoup à Genève: la scène locale, l'accueil international, le rayonnement, la relève, etc.

Je rappelle au passage qu'il y a d'autres nominations importantes dans le domaine des arts de la scène, puisque la direction du Théâtre Saint-Gervais Genève est au concours. Je suis d'autant plus content de le dire qu'on m'avait soupçonné de ne pas vouloir le faire. La succession de M. Macasdar est actuellement mise au concours. La direction du Théâtre du Grütli le sera également prochainement, ainsi que celle du Festival de la Bâtie. Le domaine bouge donc beaucoup, et je m'en réjouis. Sans faire trop long, je précise aussi que le cahier des charges de la Nouvelle Comédie était déjà largement défini dans le rapport du groupe d'accompagnement émanant du milieu. C'est sur cette base que la FAD a calqué tout l'appel à candidatures et fonde son travail. Au sens plus large du terme, tout le travail que l'on a fait sur les rencontres théâtrales porte ses fruits puisque l'on profite des nominations et des renouvellements de conventions de subventionnement pour préciser progressivement les cahiers des charges de toutes les scènes, et pas seulement de la Nouvelle Comédie, ainsi que pour accorder prioritairement la place aux compagnies locales, ce qui est un enjeu clé, ou encore promouvoir la place de la danse dans les lieux théâtraux, afin que les choses soient plus explicites qu'avant. Ces éléments apparaîtront au courant de l'année 2017.

M. Olivier Wasmer (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Vous avez brièvement répondu tout à l'heure à mon collègue Jean-Philippe Haas à propos de la pose des bornes à l'entrée de la Vieille-Ville. Nous savons tous que cette Vieille-Ville subit un régime de fermeture depuis vingt-cinq ans par arrêté du Conseil d'Etat et que la circulation y est interdite la nuit. Par contre, étant occupant de la Grand-Rue, j'entends beaucoup de plaintes émanant notamment de commerçants qui m'indiquent avoir perdu à peu près 20 à 40% de leur chiffre d'affaires depuis la pose de ces bornes amovibles abaissées la journée.

La question que se posent les commerçants et à laquelle je vous prierais de bien vouloir répondre est la suivante: pourquoi ces bornes restent-elles levées durant la journée, alors même que la circulation est autorisée? Vous avez répondu que cela relevait du ressort de la Fondation des parkings, mais il faut savoir que la plupart des automobilistes qui sont clients des commerces de la Vieille-Ville ne savent pas qu'elles sont amovibles et qu'elles se baissent s'ils se présentent devant. Il faudrait soit poser des panneaux indicatifs très clairs, soit, à mon avis, et c'est l'avis de tous les commerçants, laisser ces bornes abaissées pendant la journée, quitte à les remonter entre 19 h et 7 h.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que ce régime de circulation qui dure depuis vingt-cinq ans n'a jamais été respecté jusqu'à dernièrement. Certains, en bas, à la rue de la Croix-Rouge, se voient bloqués devant le Palais de l'Athénée, prennent la rue René-Louis-Piachaud, montent dans la Vieille-Ville et redescendent pour gagner trente secondes dans la file d'attente, voire trois minutes, le soir à 18 h. Ce chemin de desserte, si j'ose dire, était alors emprunté pour le trafic de transit. Le Conseil municipal m'a enjoint à multiples reprises, quasiment unanimement, de faire en sorte que le trafic de transit et celui des habitants soient non pas supprimés, car il y en a toujours qui traversent la Vieille-Ville, mais soit restreint. Le régime de circulation a donc été modifié en ce sens que les bornes se lèvent. Des panneaux indiquent que si on se met tout près des bornes elles s'abaissent la journée. C'est extrêmement simple. Evidemment, celles et ceux qui continuent d'utiliser ce parcours se voient, devant ces bornes, empêchés de le faire, sans comprendre qu'elles s'abaissent automatiquement; c'est leur problème, ce n'est pas le mien. (*Rires.*)

M^{me} Patricia Richard (LR). Ma question a déjà été posée. Je vous remercie.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Lors du deuxième débat budgétaire, on a appris que la rive droite devait dire adieu à la Fête de la musique, notamment pour des raisons économiques. C'était le titre

de la *Tribune de Genève* du 22 décembre. C'était un peu bizarre d'apprendre les conséquences de certaines coupes budgétaires en plein débat budgétaire, alors qu'on devrait en être informés avant. Aujourd'hui la menace est beaucoup plus grave, il s'agit de 60 millions de francs en moins pour la Ville de Genève. Un quart du budget de la Ville est alloué à la culture, non seulement pour la ville, mais pour tout le canton. Ne jugez-vous pas utile de préciser quelles seraient les conséquences en cas d'acceptation de la troisième réforme de l'imposition des entreprises pour la politique culturelle de la Ville? On parle de la votation actuelle; je connais votre tiédeur pour la suivante, si on en lit la presse. Toutefois il conviendrait que les électeurs et les électrices sachent quelles sont les conséquences d'une acceptation de cette réforme au niveau de la culture.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Je suis moins pessimiste que vous, je me bats jusqu'au 12 février pour que la votation au niveau fédéral aboutisse au résultat que je souhaite à titre personnel, soit le refus de cette réforme totalement déséquilibrée. L'harmonisation du taux fiscal est une bonne chose, mais la droite fédérale en a profité pour faire des cadeaux qui pèsent extrêmement lourd pour le contribuable en général, dans toute la Suisse. La plupart des exécutifs municipaux s'élèvent très clairement contre cette réforme; effectivement, si cette réforme entre en vigueur dans quelques années, ça fera très mal. On n'a évidemment pas commencé à faire des scénarii catastrophiques, mais le jour venu on devra s'y préparer. Toutefois je me refuse très clairement à esquisser aujourd'hui ce qui se passera. Néanmoins il est évident que s'il y a des pertes, comme vous le dites, cela coûtera très cher au niveau de toutes les politiques publiques. Maintenant je rappelle qu'on est dans un pays où il y a globalement beaucoup d'argent. Je rappelle aussi qu'il y a dans ce canton des communes extrêmement riches et qu'il faudrait bien amorcer une fois la discussion sur la redistribution des ressources fiscales au sein de celui-ci.

Pour revenir à la Fête de la musique, très brièvement, c'est un malheureux concours de circonstances en termes de communication. On est en train de préparer la Fête de la musique 2017. C'est sorti un peu plus vite que prévu. Déjà à court terme, on ne peut pas faire la version 2017 sur la rive droite, car le parc Beaulieu sera en chantier. On en a donc profité pour la réorganiser. Il est vrai que les coûts augmentent et que les budgets n'augmentent pas. Les coûts de la sécurité augmentent pour de bonnes raisons. Quant aux coûts médicaux, on nous impose des ambulances partout. Cela part de bonnes raisons, mais cela a un coût. Or les budgets n'augmentent pas. On a donc décidé de recentrer cette fête, je le reconnais et le regrette aussi, car j'appréciais beaucoup cette extension rive droite. Il faut aussi dire qu'elle était moins fréquentée que la rive gauche, avec du coup l'avantage de la tranquillité. On a donc décidé de concrétiser une idée que j'ai eue dès que je

suis arrivé au Conseil administratif en 2011, qui était d'organiser une Fête de la musique mobile, en plus de la fixe, se baladant d'un quartier à l'autre et qui offrirait, année après année, l'occasion à un quartier de faire une fête de la musique, ce qui aujourd'hui n'est pas possible. Je fournirais très volontiers une information plus détaillée que je ne peux pas communiquer ici faute de temps, à la commission des arts et de la culture, Monsieur le président de commission.

M. Laurent Leisi (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Je reviens sur le problème des bornes, je pense qu'il se l'imagine bien. Actuellement nous faisons face à une situation complètement hallucinante, où les handicapés de passage à Genève n'ont plus accès au périmètre de la Vieille-Ville après 20 h. C'est complètement incroyable. J'ai été témoin hier soir de la scène suivante: une personne à mobilité réduite s'est retrouvée bloquée devant les bornes, alors qu'elle avait déjà eu beaucoup de peine à sortir de sa voiture, car elle était en chaise roulante. Huit ou dix voitures étaient bloquées derrière. La personne s'est fait renvoyer avec une fin de non-recevoir, sous prétexte que ses plaques n'étaient pas enregistrées et que de ce fait l'accès à la Vieille-Ville ne lui était pas autorisé. On est dans une situation complètement incroyable. Allez-vous enfin prendre des mesures pour garantir aux personnes à mobilité réduite, c'est-à-dire aux handicapés, l'accessibilité au périmètre de la Vieille-Ville, Monsieur Pagani? Peut-être que vous répondrez que ce n'est pas votre problème, comme tout à l'heure. Je vous rappelle que le Mouvement citoyens genevois est le seul parti qui se soit totalement opposé à ce projet, car il avait anticipé les problèmes. Est-ce que vous répondrez enfin dans l'axe ou allez-vous trouver un moyen de détourner la question, Monsieur Pagani?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord je tiens à m'excuser pour les propos finaux de ma réponse de tout à l'heure. J'ai répondu en ce qui concerne le trafic de transit. Tout le monde s'accorde à dire que c'est complètement absurde qu'un automobiliste passe par la Vieille-Ville pour ensuite redescendre, afin de gagner trois minutes dans l'enclonement qui se produit tous les jours à 18 h sur la rue de la Croix-Rouge. C'est absurde. Cela dit, l'automobiliste peut passer avant 20 h. Il se met devant les bornes, il monte la Vieille-Ville et il redescend. Le statut juridique de l'accessibilité à la Vieille-Ville n'a pas changé. C'est la même chose en ce qui concerne les personnes en situation de handicap, Monsieur le conseiller municipal. Il n'y a pas de différence. Les personnes en situation de handicap qui sont des ayants droit de la Vieille-Ville peuvent y accéder sans problème. S'il y a un problème d'immatriculation, c'est autre chose. Ce sont des défauts de jeunesse. Il faut simplement indiquer le numéro de plaque, et ils peuvent accéder comme tout un chacun à la Vieille-Ville à partir de 20 h. Je persiste à vous préciser la chose, je

Questions orales

m'en suis même enquis auprès de la Fondation des parkings qui gère ces bornes, et il m'a été répondu cela. Voilà. Je ne peux pas en dire plus. En ce qui concerne les personnes en situation de handicap qui sont de passage en Vieille-Ville, elles n'ont pas le droit d'y accéder dès 20 h, comme n'importe quel «n'ayant pas droit», si j'ose dire. (*Remarque.*)

M. Pierre Gauthier (HP). Nous avons appris que la Ville de Genève avait attribué à une société jusqu'alors spécialisée dans l'affichage électronique, la commercialisation et la gestion d'affichage papier, ce qui était attribué jusqu'à présent à la SGA. Visiblement ce changement de prestataire est sujet à controverse, puisque la SGA a déposé un recours, si j'en crois la *Tribune de Genève*. Les conséquences de ce changement sont néfastes pour les 15 employés de la SGA que la société Neo Advertising ne s'est pas engagée formellement à reprendre, si j'en crois encore la *Tribune de Genève*. Je suis un peu surpris d'entendre tout à l'heure que du fait du recours de la SGA, ses employés seraient en danger, alors que c'est un fait qui découle du changement de prestataire. Ma question est simple: la majorité de l'exécutif de la Ville de Genève n'a-t-elle pas anticipé ces problèmes? Est-elle consciente de la responsabilité qu'elle prend vis-à-vis des 15 personnes qui sont aujourd'hui menacées de chômage? Je vous remercie, Monsieur le président.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Tout d'abord, Monsieur le président, si vous permettez, je fais une petite incise par rapport à la dernière réponse que j'ai fournie. Si une personne en situation de handicap veut entrer en Vieille-Ville pour rejoindre des amis dès 20 h, elle peut le faire à condition de s'immatriculer ou de téléphoner à la Fondation des parkings pour annoncer qu'elle se rend en Vieille-Ville et qu'elle souhaite que sa plaque d'immatriculation soit enregistrée. C'est tout à fait possible. Fin de la parenthèse.

Quant à votre question, Monsieur Gauthier, comme vous j'étais extrêmement préoccupé par ces 15 emplois. C'est pour cela que j'ai proposé à la SGA et à Neo Advertising, le nouveau concessionnaire, de se mettre d'accord avec la Ville de Genève pour assurer le passage de témoin en douceur, afin que la SGA puisse continuer son activité jusqu'en juin 2017 et qu'elle donne congé aux employés pour qu'ils puissent être réembauchés par Neo Advertising. Tout le monde s'était engagé à cela, sauf qu'au dernier moment il y a eu un recours qui ne m'a pas permis de signer cette convention et qui a tout fait tomber à l'eau. Ce recours relève de la seule responsabilité de la SGA. C'est la situation. Cela étant, comme vous le dites, la SGA devra effectivement prendre congé de son personnel, et j'espère que Neo Advertising pourra le réengager à terme, soit dans six mois si le litige juridique est réglé. La société Neo Advertising s'était d'ailleurs engagée à signer cette convention; en tout cas elle était d'accord de le faire.

Le président. Merci, Monsieur Pagani. Nous passons à présent au traitement des motions d'ordonnancement. Nous sommes saisis de 10 motions d'ordonnancement. La première demande le traitement en urgence de la nouvelle proposition PR-1215 relative à la création de trois postes d'agent-e de surveillance au Musée d'art et d'histoire. Je donne la parole une minute à M. Sami Kanaan pour défendre l'urgence.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Je serai bref; je crois que vous êtes au courant de ce débat depuis des mois puisqu'il a été traité en commission, notamment celle des finances, et en plénière. L'enjeu est la sortie définitive du système des emplois de solidarité. C'est une mesure contenue et compensée dans le projet de budget 2017 déposé à la commission des finances, mais comme il est encore en traitement, que ces personnes ont droit à une réponse dans un délai raisonnable et que j'ai besoin des moyens financiers pour leur intégration, je vous sollicite aujourd'hui au nom du Conseil administratif pour traiter cet objet en urgence et, je vous le dis très franchement, sur le siège durant cette session. Je vous remercie d'ores et déjà de ce vote positif.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la proposition PR-1215 est acceptée à l'unanimité (69 oui).

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence du rapport PR-1206 A relatif à l'immeuble sis à la rue des Alpes 12/ rue de Berne 21. Je donne la parole à M. Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de bien vouloir accepter l'urgence de cet objet qui concerne la vente de l'immeuble sis à la rue des Alpes 12, dans la mesure où j'ai dû signer des plans dernièrement pour l'architecte qui est en charge de la reconstruction de ce bâtiment. Il serait de bon aloi de pouvoir voter la vente pour que les nouveaux propriétaires de ce bâtiment aient les mains complètement libres. Je vous remercie de faire droit à cette demande.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1206 A est acceptée par 63 oui contre 4 non.

Le président. La troisième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1264 de M^{mes} et MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Maria Pérez, Vera

Figurek, Hélène Ecuyer et Gazi Sahin: «Genève, pour une ville sans publicité commerciale». Je donne la parole à M. Morten Gisselbaek.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Merci, Monsieur le président. Comme l'a reflété la question de M. Sormanni tout à l'heure, la problématique de la publicité commerciale en ville de Genève s'est posée au vu des derniers événements. On a noté très fortement une réaction d'appropriation de ces endroits par la population et ça a posé une série de questions. Nous avons déposé une motion relative à la publicité et nous ne sommes pas les seuls: trois autres motions sur le même sujet ont également été déposées. Les motionnaires des quatre objets demandent leur traitement en urgence, pensant que le moment est venu d'avoir une vraie réflexion sur la place de la publicité dans la cité. Nous vous demandons d'accepter cette urgence que nous souhaitons lier avec les trois autres, je pense.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1264 est refusée par 36 non contre 35 oui.

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1265 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Christiane Leuenberger-Ducret, Grégoire Carasso, Jannick Frigenti Empana, Ahmed Jama, François Mireval, Virginie Studemann, Olga Baranova et Régis de Battista: «Pour que la créativité s'affiche en ville de Genève». Je donne la parole à M. Sylvain Thévoz.

M. Sylvain Thévoz (S). Merci, Monsieur le président. Le Parti socialiste a pris bonne note de l'engouement en début d'année pour les affiches blanches. Vous l'avez vu, les Genevois se sont rués sur ces affiches, et il y a eu de multiples expressions créatives. La motion, telle que le Parti socialiste la dépose, ne vise pas à interdire la publicité, elle ne vise pas à priver la Ville des 5 millions de francs de rentrées publicitaires. Elle vise, si on veut, à prolonger ce moment de folie sur six mois, à documenter, prendre et garder trace de ce qui se passera durant ces six mois, afin de pouvoir, si nécessaire et si le plénum le juge utile, prolonger cette magnifique expérience. Une pétition a également été lancée. Je pense que l'on doit entendre la manifestation des Genevois. Je vous appelle donc à accepter cette urgence et à faire bon accueil à cette motion.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1265 est refusée par 38 non contre 35 oui.

Le président. Je vous rappelle juste en passant qu'il y a sept urgences à l'ordre du jour que vous avez validées au mois de novembre l'année passée, et il ne me semble pas que le monde se soit arrêté de tourner entre-temps.

La cinquième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-132 de MM. Daniel Sormanni, Simon Brandt, Jacques Pagan et Lionel Ricou: «Pour anticiper RIE III, assurons des finances saines à la Ville de Genève» (bis). Monsieur Sormanni, vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à accepter l'urgence de cet objet qui a trait à la création de réserves dans la fortune, ce qui est une nouvelle possibilité offerte par la Surveillance des communes. Dans le cadre des discussions autour du projet de budget 2017, ce serait tout à fait adéquat de pouvoir en débattre.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-132 est acceptée par 37 oui contre 36 non.

Le président. La sixième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1266 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Restriction publique de la publicité!». Je donne la parole à M. Guex pour défendre l'urgence.

M. Stéphane Guex (HP). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, cette motion nous permet de regarder vers l'avant. Il ne s'agit évidemment pas de supprimer la publicité du jour au lendemain, donc même si par deux fois vous avez refusé des motions qui ressemblaient à celle-ci, je vous demande d'ouvrir la discussion là-dessus et de nous préparer philosophiquement à un passage gentil et transitaire vers quelque chose de meilleur. C'est pour tous nos habitants qui vous regardent. Je vous remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1266 est refusée par 37 non contre 34 oui.

Le président. La septième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1262 relative à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Je donne la parole à M^{me} Christina Kitsos.

M^{me} Christina Kitsos (S). Merci, Monsieur le président, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je me permets de vous demander l'urgence sur cette motion au nom de groupes socialiste, des Verts, d'Ensemble à gauche, du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre pour les raisons suivantes. La TVA est bien évidemment une loi fédérale sur laquelle nous ne sommes en principe pas supposés à discuter ici. Néanmoins chaque fois que nous votons le budget, chaque fois que nous votons un crédit d'investissement, nous autorisons le Conseil administratif à engager des dépenses dont une partie atterrit *in fine* dans les caisses de la Confédération au titre de la TVA. Par exemple, la proposition PR-1209 inscrite à notre ordre du jour comporte à peu près 100 000 francs de TVA. Chaque année cela représente plusieurs dizaines de millions. Nous sommes dans un système fédéral, et en tant que commune nous sommes le dernier échelon. Nous estimons qu'il est de notre devoir de nous interroger sur la justification et sur la pertinence de ces montants que nous reversons à l'échelon supérieur de notre système fédéral, la Confédération, qui, elle, n'hésite pas à prendre des mesures visant à diminuer les rentrées fiscales des communes contre leur avis. Nous pensons qu'il est temps de parler de ce problème et nous pensons qu'il existe des modèles permettant la restitution de la TVA payée par les collectivités locales en s'inspirant des pays voisins.

Le président. Merci. C'est une minute l'urgence, pour vous aussi.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1262 est acceptée par 51 oui contre 22 non.

Le président. La huitième motion d'ordonnancement demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1267 de M^{mes} et MM. Joris Vaucher, Simon Gaberell, Sandrine Burger, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Jean Rossiaud et Marie-Pierre Theubet: «Moins de publicité et plus de créativité: pour une trêve publicitaire annuelle de deux semaines». Je donne la parole à M. Vaucher.

M. Joris Vaucher (Ve). Merci, Monsieur le président. L'appropriation d'affiches publicitaires vierges par des habitants suite au changement de concession et d'exploitation fut une agréable surprise, une sorte d'exposition en plein air, spontanée et plaisante à regarder. Le 4 janvier dernier, les jeunes Verts, satisfaits de cet événement vécu comme une bouffée d'oxygène, ont envoyé un courrier à M. Pagani pour demander s'il serait possible de mettre

en œuvre une trêve publicitaire annuelle. Cette motion reprend cette demande. Si elle est appliquée, parions que les artistes novices ou confirmés se prépareront à dégainer crayon ou pinceau et qu'en plus de nous soulager un peu de cette omniprésence de la publicité, nous pourrons parler d'une véritable grande exposition en plein air. Je vous remercie de soutenir l'urgence pour cette motion.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1267 est refusée par 37 non contre 35 oui.

Le président. La neuvième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1261 relative à la défense des droits humains en Turquie. Je donne la parole, encore pour une minute, à M^{me} la conseillère municipale Kitsos.

M^{me} Christina Kitsos (S). Merci, Monsieur le président. Genève, siège de l'ONU, du Conseil des droits humains, des conventions de Genève, Genève solidaire pour contribuer à l'aide au développement et engagée pour combattre toute forme de discrimination pour la paix... Genève, ce n'est pas seulement une ville, Genève n'est pas seulement ce Conseil municipal. Genève, c'est aussi tout le symbole que cela représente dans le monde entier: les droits humains, la liberté d'opinion et d'expression et la démocratie. Nous avons déjà demandé une urgence sur cet objet. Pourquoi la demandons-nous encore ce soir? Parce que la situation s'aggrave en Turquie. Les droits fondamentaux sont violés. Les minorités kurdes et arméniennes ne sont pas respectées. Des villes kurdes sont rasées par l'armée turque. Le droit des femmes n'est pas respecté. Des parlementaires sont incarcérés. Plus de 160 associations et plus de 170 chaînes de médias sont fermées. La Turquie est aux portes de l'Europe. Nous demandons au Conseil administratif d'intervenir de manière urgente par tous les moyens possibles sur cette situation. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1261 est acceptée par 35 oui contre 34 non.

Le président. La dixième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence du rapport sur la motion M-1176 relative à la loi sur les procédés de réclame. Vous avez la parole, Monsieur Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Au vu de l'actualité du sujet et eu égard à la qualité des travaux en commission, nous vous invitons à accepter le traitement en urgence de ce rapport durant la séance plénière de ce soir ou celle de demain. Nous vous en remercions d'avance.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-1176 A recueille 34 non et 34 oui. Le président départage les voix en votant non. La motion d'ordonnancement est refusée.

Le président. Nous avons donc accepté cinq motions d'ordonnancement. Elles seront traitées ultérieurement durant la session en cours.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous donne rendez-vous à 20 h 30 pour la suite de nos travaux et je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4038
2. Communications du Conseil administratif	4038
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4038
4. Election d'un-e représentant-e des Verts pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires, en remplacement de M. Christophe Dunner, démissionnaire (RCM, art. 130, lettre B)	4049
5. Projet de délibération du 20 novembre 2013 de MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Denis Menoud, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat et Vincent Schaller: «Versements à la CAP, on change la donne» (PRD-76).	4049
6. Questions orales	4050
7. Propositions des conseillers municipaux	4077
8. Interpellations	4077
9. Questions écrites	4077

Le mémorialiste:
Ramzi Touma